

## Résumé

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNYES25 prend en considération les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre analyse fondamentale, en tenant compte des principales incidences négatives significatives. Cette approche guide nos décisions et s'inscrit directement dans notre processus d'investissement : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/Files/attachments/common/resource-documents/ri-policy-062022-fr.pdf>

Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les principales incidences négatives comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, les employés et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquelles des indicateurs obligatoires ont été définis, ainsi que les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme pour lesquelles des indicateurs facultatifs ont été définis et pour lesquelles nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les objectifs que nous avons fixés.

En tant que gestionnaire d'actifs d'envergure, offrant une gamme de produits gérés activement, les indicateurs des principales incidences négatives pertinentes peuvent être inclus dans notre processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables, tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les principales incidences négatives sont également prises en compte. Ces dernières font partie des critères permettant d'évaluer si les

investissements respectent le principe de « ne pas causer de préjudice important », ce qui détermine s'ils peuvent être qualifiés d'investissements durables.

Notre approche en matière de vote lors des assemblées générales des entreprises est décrite dans nos politiques de vote européennes et dans nos principes de vote globaux. Ces documents prévoient la possibilité de sanctions via le vote pour les entreprises qui ne gèrent pas de manière adéquate les principales incidences négatives. Par ailleurs, notre Politique d'engagement définit notre stratégie d'interaction avec les entreprises, y compris l'intensification de nos actions lorsque celles-ci ne répondent pas de manière satisfaisante aux préoccupations soulevées concernant ces incidences. Enfin, notre Plan de "Stewardship" (ou plan d'engagement actionnarial) détaille nos attentes envers les entreprises en matière de gestion des principales incidences négatives.

Des informations détaillées sur notre approche, en termes d'exclusions, de processus d'investissement et d'actions d'engagement, sont disponibles dans des politiques spécifiques, notamment celles relatives des armes interdites et à l'Energie et au Charbon thermique.

En ce qui concerne les questions liées au changement climatique en particulier, l'objectif de zéro émission nette et de réduction intermédiaire des émissions de notre groupe parent HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) est l'expression la plus importante de notre ambition. Les informations présentées peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management. Même si nous pouvons être impliqués dans la mise en œuvre et l'application de politiques mondiales, les engagements énumérés ne reflètent pas nécessairement directement notre entité en France, sauf indication contraire.

La déclaration consolidée et toutes les politiques mentionnées sont disponibles sur notre site Web : [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies)